

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;
Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Considérant le programme des manifestations organisées pour le Marché de Noël qui doit avoir lieu le samedi 02 décembre 2023 ;

Considérant la nécessité de renforcer le dispositif "Plan Vigipirate "et d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits au croisement de la rue du 11 novembre et de l'Avenue Aristide Briand, ainsi que sur la rue Thérèse ;

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur l'Avenue Austin Conte dans la portion comprise entre l'Avenue Vignau Anglade et l'Avenue Gaston Cabannes (dans le sens de circulation Sainte- Eulalie vers Lormont) du vendredi 01 décembre 2023 à partir de 16h00 au samedi 02 décembre 2023 jusqu'à 23h00 ;

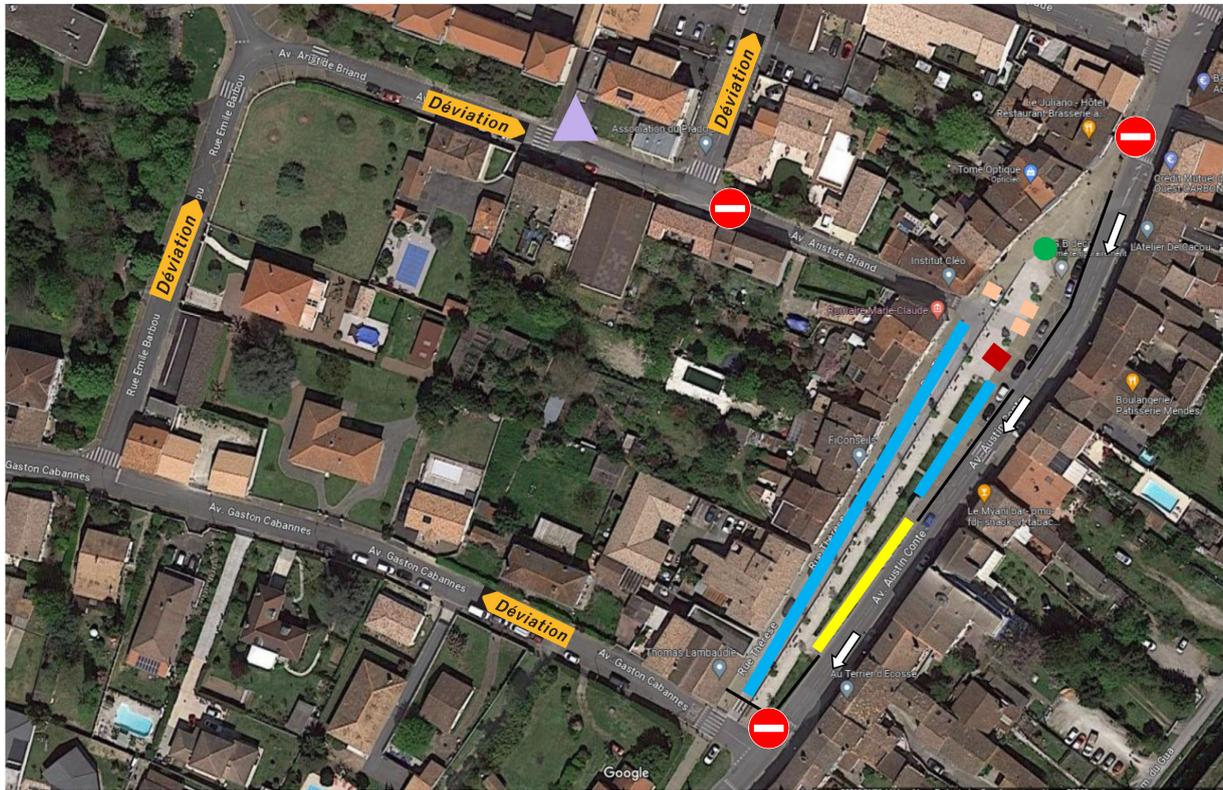
ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place au niveau croisement de l'Avenue Austin Conte et de l'Avenue Gaston Cabannes, rue Emile Barbou, Avenue Aristide Briand, Rue du 11 novembre ; (voir plan)

ARTICLE 4 : Un périmètre de sécurité sera mis en place autour de l'Ilot Thérèse à l'aide de barrières de sécurité. Une séparation de voie sera mise en place sur la chaussée de l'Avenue Austin Conte à l'aide de barrières de sécurité afin de délimiter la voie de circulation autorisée ;

ARTICLE 5 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Préfecture de la Gironde, service manifestation/sportive
- Les services municipaux de la ville de Carbon-Blanc

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



■ EXPOSANTS
 ■ FOODTRUCKS
 ■ COMITE DES FETES
 ■ ASSOCIATIONS
 ● ARBRE DE NOEL
 ← SENS DE CIRCULATION
 ▲ TOILETTES
 | BARRIERE

Fait à CARBON-BLANC, le 20 octobre 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint,

Jean-Luc LANCELEVÉE.

